

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 829**31 mai 2002****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| A.B. Lux, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie. | 39782 | Fondation Greenpeace Luxembourg, Esch-sur- | |
| A.B. Lux, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie. | 39783 | Alzette | 39787 |
| Alexia Investissements S.A., Luxembourg | 39779 | Fondation Greenpeace Luxembourg, Esch-sur- | |
| Aliena, S.à r.l., Luxembourg | 39748 | Alzette | 39787 |
| AMCM Holding S.A. | 39751 | Foxroad Luxembourg, S.à r.l., Strassen | 39790 |
| Anet S.A., Luxembourg | 39758 | Global Radio Participation S.A. | 39753 |
| Anet S.A., Luxembourg | 39758 | Gramm S.A., Luxembourg | 39747 |
| Anet S.A., Luxembourg | 39758 | Graphilux, S.à r.l., Luxembourg | 39748 |
| Antiques & Co, S.à r.l., Pétange | 39781 | Handicap International Luxembourg, A.s.b.l., Lu- | |
| Apax Finance & Incentive, S.à r.l., Luxembourg .. | 39772 | xembourg | 39754 |
| B & M S.A., Luxembourg | 39757 | Haver, S.à r.l., Luxembourg | 39748 |
| Besia Soparfi, S.à r.l., Luxembourg | 39747 | Hawe-Lux-Tueren, S.à r.l., Bettembourg. | 39748 |
| Best Shipping S.A., Luxembourg | 39786 | Hôtel Régent, S.à r.l., Luxembourg | 39748 |
| Bitá Electronique S.A., Luxembourg | 39792 | ICCO, International Cleaning Company S.A., Lu- | |
| Bitá Electronique S.A., Luxembourg | 39792 | xembourg | 39749 |
| Carométal International, S.à r.l., Luxembourg. ... | 39747 | Il Bosco, S.à r.l., Schoenfels. | 39748 |
| CDC Investment Fund, Sicav, Luxembourg | 39746 | In.A.Ma Invest, S.à r.l., Luxembourg | 39753 |
| Central Asia Marketing, S.à r.l., Windhof | 39747 | Ingénierie & Design S.A., Luxembourg | 39746 |
| Centre Helfent S.A., Kockelscheuer | 39763 | K-Technologie, S.à r.l., Luxembourg | 39746 |
| Chap Holding S.A. | 39749 | KG S.A., Ehlinge | 39752 |
| Cordoba Investment Holding S.A., Luxembourg .. | 39791 | KG S.A., Ehlinge | 39753 |
| Csepel Luxembourg (Nr 1), S.à r.l., Luxembourg. . | 39751 | Parc Helfent S.A., Kockelscheuer. | 39764 |
| Capital Italia Repurchase Company S.A., Luxem- | | Prisme S.A., Luxembourg | 39791 |
| bourg. | 39788 | Prodes S.A., Luxembourg-Kirchberg | 39746 |
| Dakar Trading S.A., Luxembourg | 39789 | Risch Charles & Paul, S.à r.l., Luxembourg | 39762 |
| Delta Invest S.A., Luxembourg | 39747 | RMC Participations, S.à r.l. | 39751 |
| Dentorlux, S.à r.l., Luxembourg | 39747 | Romfin Holding S.A. | 39756 |
| Eagle Management S.A., Luxembourg | 39751 | S.C.I. Reiff, Société Civile Immobilière Reiff, Lu- | |
| Eighty 4, S.à r.l., Luxembourg | 39755 | xembourg | 39749 |
| Elea Charter S.A., Luxembourg | 39782 | S.C.I. Reiff, Société Civile Immobilière Reiff, Lu- | |
| Espirito Santo Tourism (Europe) S.A., Luxembourg- | | xembourg | 39750 |
| Kirchberg | 39746 | Seiler Consulting, S.à r.l., Schifflange | 39756 |
| Europäisches Sicherheitsglas Kontor (E.S.G.) S.A., | | Sofiriz S.A., Luxembourg | 39754 |
| Luxembourg | 39789 | Sofiriz S.A., Luxembourg | 39754 |
| Everyday Prod. S.A., Bertrange | 39783 | Someto, S.à r.l. | 39751 |
| Everyday Prod. S.A., Bertrange | 39786 | SRA Artigos Domésticos Lda, Redinha-Pombal .. | 39758 |
| Fallowfield S.A., Luxembourg | 39765 | Team-Construct S.A., Luxembourg | 39753 |
| Fa borough Publications Investments S.A., Lu- | | Ukasse S.A., Luxembourg | 39759 |
| xembourg | 39789 | Ukasse S.A., Luxembourg | 39762 |
| FHG & Associés, Fiduciaire Henri Grisius & Asso- | | Ural Investments S.A., Luxembourg | 39753 |
| ciés, S.à r.l., Luxembourg | 39780 | Wizart Software S.A., Luxembourg | 39790 |
| FHG & Associés, Fiduciaire Henri Grisius & Asso- | | Y.d.F, S.à r.l., Windhof. | 39755 |
| ciés, S.à r.l., Luxembourg | 39781 | | |

ESPIRITO SANTO TOURISM (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 72.700.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(18194/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

PRODES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.759.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(18195/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

INGENIERIE & DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.342.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(18197/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

K-TECHNOLOGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John Macadam.

R. C. Luxembourg B 24.104.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(18198/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

CDC INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 53.209.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 10 décembre 2001, le Conseil d'Administration de CDC INVESTMENT FUND a décidé:

- d'accepter la démission de M. Luc de Clapiers de ses fonctions d'administrateur;

- de coopter M. Gilles Guérin en tant que nouvel administrateur de la Société;

- d'accepter la nomination de Mme Sherry A. Umberfield et de M. Massoud Heidari comme nouveaux administrateurs de la Société;

En date du 28 décembre 2001, le Conseil d'Administration de CDC INVESTMENT FUND a décidé:

- d'accepter la démission de M. Pierre Delandmeter de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 76, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18231/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

GRAMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 49.119.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18200/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

DELTA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.
R. C. Luxembourg B 34.930.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18201/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

DENTORLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Blochausen.
R. C. Luxembourg B 48.511.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18202/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

CAROMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.394.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18203/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

CENTRAL ASIA MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, ancienne route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.387.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18204/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

BESIA SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.212.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18205/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

ALIENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 195, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 60.908.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18206/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

GRAPHILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.677.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18207/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

HAYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.240.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18208/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

HAWE-LUX-TUEREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.716.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18209/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

IL BOSCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 8, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 76.507.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18210/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

HOTEL REGENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 25.919.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(18211/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

ICCO, INTERNATIONAL CLEANING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.099.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(18212/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

CHAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.543.

La société BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège de la société sous rubrique. Les administrateurs Messieurs Robert Becker, Claude Cahen et Gernot Kos, ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Thierry Hellers, démissionnent avec effet immédiat de leurs fonctions.

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18213/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

S.C.I. REIFF, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE REIFF, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 26, rue Adolphe.

L'an deux mille un, le six décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre Loschetter, administrateur de société, demeurant à L-1116 Luxembourg, 26, rue Adolphe,
 - 2.- Monsieur Robert Loschetter, industriel, époux de Madame Edmée Rob, demeurant à L-8031 Strassen, 18, rue de la Libération,
 - 3.- Madame Christiane Loschetter, sans état particulier, épouse de Monsieur Fernand Kieffer, demeurant à L-8088 Bertrange, 24, Domaine des Ormilles,
 - 4.- Madame Karin Loschetter, sans état particulier, épouse de Monsieur Gilbert Pintsch, demeurant à L-8315 Olm, 12, Op der Wiss,
 - 5.- Monsieur Alphonse Loschetter, commerçant, époux de Madame Georgette Prommenschenkel, demeurant à L-8384 Koerich, 3, rue du Windhof,
 - 6.- Madame Marie-Thérèse Loschetter, propriétaire, demeurant à L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem,
 - 7.- Monsieur Paul Loschetter, industriel, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 5, rue Mathias Weistroffer,
- Les associés 1. à 6. sont représentés aux fins des présentes par Monsieur Pierre Loschetter, préqualifié, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 octobre 2001, ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERS REIFF en abrégé S.C.I. REIFF, avec siège social à L-1116 Luxembourg, 26, rue Adolphe, a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Georges Joseph Altwies, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 28 décembre 1978, publié par extrait au Mémorial C numéro 106 du 12 mai 1979.

Le capital social actuel de ladite société est de quatorze millions (14.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par six cent trente-deux (632) parts sociales de vingt-deux mille cent cinquante et un virgule huit cent quatre-vingt-dix huit (22.151,898) francs luxembourgeois chacune.

Il résulte d'un acte notarié du 29 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 228 du 29 mai 1992, reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, que les parts sociales sont réparties à l'égard de la société à ce jour comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Pierre Loschetter, préqualifié, trente parts sociales | 30 |
| 2.- Monsieur Robert Loschetter, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |
| 3.- Madame Christiane Loschetter, préqualifiée, trente-neuf parts sociales | 39 |
| 4.- Madame Karin Loschetter, préqualifiée, trente-neuf parts sociales | 39 |
| 5.- Monsieur Alphonse Loschetter, préqualifié, cent cinquante-huit parts sociales | 158 |
| 6.- Madame Marie-Thérèse Loschetter, préqualifiée, cent cinquante-huit parts sociales | 158 |
| 7.- Monsieur Paul Loschetter, préqualifié, cent cinquante-huit parts sociales | 158 |
| Total: six cent trente-deux parts sociales | 632 |

de vingt-deux mille cent cinquante et un virgule huit cent quatre-vingt-dix-huit (22.151,898) francs luxembourgeois chacune, représentant la totalité du capital social de quatorze millions (14.000.000,-) de francs luxembourgeois.

I. Les associés conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

II. Les associés décident de prolonger la durée de la société jusqu'à l'an 2050 et de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la désormais teneur suivante:

«**Art. 3.** La durée de la société expirera le 31 décembre 2050. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

III. Les associés décident de convertir la monnaie d'expression du capital de la société de francs luxembourgeois en Euro, cette conversion résultant en un capital de trois cent quarante-sept mille cinquante virgule quatre-vingt-treize Euro (347.050,93 EUR), représenté par six cent trente-deux (632) parts sociales, dont la valeur nominale est momentanément abolie.

IV. Les associés décident de réduire le capital social d'un montant de sept cent quatorze virgule quatre-vingt-treize Euro (714,93 EUR), pour le ramener de son montant actuel de trois cent quarante sept mille cinquante virgule quatre-vingt-treize Euro (347.050,93 EUR) à trois cent quarante-six mille trois cent trente-six Euro (346.336,- EUR) par affectation du montant de sept cent quatorze virgule quatre-vingt-treize Euro (714,93 EUR) au poste «réserves libres» où il restera bloqué pendant le délai prévu par la loi, le nombre de parts sociales restant inchangé, et la valeur nominale étant fixée à cinq cent quarante-huit Euro (548,- EUR) chacune.

V. En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier la première phrase de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent quarante-six mille trois cent trente-six Euro (346.336,- EUR), représenté par six cent trente-deux (632) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent quarante-huit Euro (548,- EUR) chacune.»

VI. L'assemblée générale décide en exécution de l'article treize (13) des statuts, de proroger jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006, le mandat des administrateurs ci-après nommés, à savoir:

- Monsieur Pierre Loschetter, administrateur de société, demeurant à L-1116 Luxembourg, 26, rue Adolphe,
- Monsieur Alphonse Loschetter, administrateur, époux de Madame Georgette Prommenschenkel, demeurant à L-8384 Koerich, 3, rue du Windhof,
- Monsieur Paul Loschetter, administrateur, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 5, rue Mathias Weistroffer.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer Monsieur Pierre Loschetter comme administrateur-délégué de société.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les administrateurs préqualifiés, Messieurs Alphonse- et Paul les Loschetter, préqualifiés, représentés par Monsieur Pierre Loschetter, aux termes des prédites procurations,

se sont réunis en conseil d'administration et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Monsieur Pierre Loschetter, préqualifié, est nommé administrateur-délégué de la société.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers, soit par la signature de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Néanmoins pour toutes les opérations dépassant la somme d'une valeur de cent mille Euros (EUR 100.000,-), la signature de l'administrateur - délégué doit être accompagnée de celle de l'un des autres membres du conseil d'administration.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, représentés comme préindiqué, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Loschetter, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 132S, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour expédition conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002

R. Neumann.

(18223/226/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

S.C.I. REIFF, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE REIFF, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 26, rue Adolphe.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

(18224/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

RMC PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 68.534.

La société BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège de la société.
Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18214/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.**SOMETO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 71.360.

La société BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège de la société.
Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18215/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.**AMCM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 70.996.

La société BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège de la société.
Les administrateurs Messieurs Robert Becker, Claude Cahen et Gernot Kos, ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Thierry Hellers, démissionnent avec effet immédiat de leurs fonctions.

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18216/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.**EAGLE MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 57.279.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 février 2002

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Franz Demarthe de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 25 février 2002. Le Conseil fera acter cette démission par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Roland Mertz, avec adresse professionnelle 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Franz Demarthe, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18218/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.**CSEPEL LUXEMBOURG (NR 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, le 28 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(18225/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

KG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, Zone Industrielle Am Brill.
R. C. Luxembourg B 63.179.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 8 janvier 2002

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Gérard Müller, qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Leydet et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Cazzaro.

Le président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'assemblée générale ordinaire, étant régulièrement constituée, peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 octobre 2001. Rapport du commissaire aux comptes.

2. Décharge aux organes de la société. Nomination statutaire.

3. Décision sur l'affectation des bénéfices.

4. Conversion du capital social en avec effet au 1^{er} novembre 2001.

5. Changement du commissaire aux comptes.

6. Divers.

Monsieur le Président dépose sur le bureau, à la disposition des actionnaires:

- la liste de présence des actionnaires;
- les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 octobre 2001;
- le rapport du commissaire aux comptes.

Décisions sur l'ordre du jour

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, l'assemblée examine les comptes annuels de l'exercice clôturés au 31 octobre 2001. Après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels de l'exercice clôturés au 31 octobre 2001 sont approuvés.

2. Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société. Les mandats des administrateurs sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2002.

L'assemblée générale accepte la démission de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon et nomme comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Paul Laplu-me, réviseur d'entreprises, Zone Artisanale et Commerciale Langwies, L-6131 Junglinster.

3. Le résultat est affecté comme suit:

| | |
|---|----------------|
| Report à nouveau de l'ouverture de l'exercice | 3.619.611,- |
| Résultat de l'exercice à affecter | 31.984.169,- |
| Montant brut distribué comme dividende intérimaire 2000/2001 . . | - 16.000.000,- |
| Solde brut à distribuer comme dividende de l'exercice 2000/2001 . | - 16.000.000,- |
| Report à nouveau après affectation du résultat | 3.603.780,- |

Le dividende sera payé avant la fin du mois de janvier 2002.

4. L'assemblée générale décide, suivant la loi du 10 décembre 1998 relative la conversion du capital social en , de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF et s'élevant à LUF 1.250.000,- en . La conversion de ce montant se fait au taux légal de 1,-=LUF 40,3399; le capital social est alors de 30.986,69.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de 13,31 pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 à 31.000,- par prélèvement de ce montant du report à nouveau.

Le capital social est réparti en 1.000 parts sans désignation de la valeur nominale.

L'article 5 des statuts est adapté pour lui donner la teneur suivante: Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

La prise d'effet de ces modifications est fixée au 1^{er} novembre 2001.

Le Conseil d'Administration est chargé de la modification des articles y relatifs dans les statuts, de l'établissement des statuts coordonnés, de leur dépôt au registre de commerce et des formalités de publication au Mémorial.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12.00 heures.

Ehlinge, le 8 janvier 2002.

G. Müller / N. Leydet / J. Cazzaro

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002, vol. 322, fol. 55, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(18234/239/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

KG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, Zone Industrielle Am Brill.
R. C. Luxembourg B 63.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(18235/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

GLOBAL RADIO PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.472.

La convention de domiciliation du 28 janvier 2000, entre la société anonyme de droit luxembourgeois GLOBAL RADIO PARTICIPATIONS, inscrite au R.C. Luxembourg sous le N°B 74.472, agissant en qualité de société domiciliée, et M^e Jacques Neuen, avocat, établi à Luxembourg, 1, place du Théâtre, agissant en qualité de domiciliataire, a été résiliée avec effet au 31 mars 2002.

Luxembourg, le 26 février 2002.

J. Neuen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 8, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18222/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

IN.A.MA INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 63.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 février 2002.

B. Moutrier.

(18226/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

URAL INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.910.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2002, volume 516, fol. 68, case 10.

I. Que la Société Anonyme URAL INVESTMENTS, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 82.910, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 13 du 3 janvier 2002.

II. Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2002.

J. Seckler.

(18246/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

TEAM-CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 37.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

(18275/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

SOFIRIZ S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.304.

Le bilan de clôture au 5 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(18270/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

SOFIRIZ S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.304.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 5 février 2002 que:

1. Le rapport des commissaires spéciaux sur la gestion de la liquidation et de la dissolution de la société a été approuvé.

2. L'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.

4. Les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg,
Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 20, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18271/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

HANDICAP INTERNATIONAL LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.

Extrait des décisions prises par voie d'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 10 octobre 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'amender de l'Article 21 des Statuts afin de changer l'objet de l'Association, et ce comme suit:

«Le conseil d'administration gère les affaires de l'association, a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil peut notamment, sans que cette liste soit limitative, faire et passer tous les actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles et immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux de toute durée, accepter tous legs, subsides, donations et transferts, renoncer à tous droits, conférer tous pouvoirs à des mandataires de son choix, membres ou tiers.

Il peut aussi nommer et révoquer le personnel de l'association, toucher et recevoir toutes sommes et valeurs, ouvrir tous comptes auprès des banques et de l'office des chèques postaux, effectuer sur lesdits comptes toutes opérations et notamment tout retrait de fonds par chèques, ordre de virement ou de transfert ou de tout autre mandat de paiement, prendre en location tout coffre de banque, payer toutes sommes dues par l'association, retirer toutes lettres, tous télégrammes, colis, recommandés, encaisser tous mandats-poste ainsi que toutes assignations ou quittances postales.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer la gestion journalière de l'association à l'un de ses membres ou à un tiers et attribuer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs tiers.

Les actes de l'association, autres que ceux de gestion journalière délégués par le conseil d'administration, doivent être signés conjointement par deux administrateurs, dont obligatoirement celle du président ou du trésorier.»

- **Art. 2.** La 1^{ère} phrase se lit désormais comme suit: «L'association a son siège établi 140, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.»

- **Art. 10.** La 1^{ère} phrase se lit désormais comme suit: «L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an, au cours de la dernière semaine du mois de mars sur convocation du conseil d'administration.»

- De nommer pour une période de 4 ans les administrateurs suivants:

Christopher Albrecht, Pierre Delandmeter, Paul Gengler, Caroline Mart, Dominique Moinil, Jean-François Van Haelen et Richard Varconi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18233/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

EIGHTY 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 23.643.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A comparu:

- La société à responsabilité limitée WEYDERT, S.à r.l., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 9, rue Aldringen, ici représentée par Monsieur Paul May, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée EIGHTY 4, S.à r.l., anciennement WEYDERT EIGHTY 4, S.à r.l., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand Rue, (R.C. Luxembourg B numéro 23.643), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 1985, publié au Mémorial C numéro 38 du 17 février 1986,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 31 décembre 1986, publié au Mémorial C numéro 100 du 15 avril 1987,

- en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 181 du 11 avril 1996.

Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Que la société à responsabilité limitée EIGHTY 4, S.à r.l. est anticipativement dissoute et mise en liquidation.

- Que Monsieur Germain Weydert, employé privé, demeurant à Luxembourg, est nommé liquidateur de la société.

- Que le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérance de la société EIGHTY 4, S.à r.l. pour l'exécution de son mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à vingt-cinq mille francs luxembourgeois, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: May - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2002, vol. 516, fol. 68, case 4. – Reçu 12,39 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2002.

J. Seckler.

(18243/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Y.d.F, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.699.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

(18276/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

SEILER CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3822 Schifflange, 4, rue Jean Claus.

R. C. Luxembourg B 39.121.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Denis Seiler, informaticien, demeurant à L-3822 Schifflange, 4, rue Jean Claus.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

La société à responsabilité limitée SEILER CONSULTING, S.à r.l., R.C. Luxembourg section B numéro 39.121, ayant son siège social à L-3822 Schifflange, 4, rue Jean Claus, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 10 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 258 du 15 juin 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Tom Metzler, notaire de résidence Luxembourg-Bonnevoie,

- en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 568 du 17 octobre 1997,

- en date du 18 août 1998, publié au Mémorial C numéro 821 du 10 décembre 1998,

- en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 221 du 22 mars 2000,

au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Le soussigné en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée SEILER CONSULTING, S.à r.l.

- L'associé unique reprend à son compte tous les actifs et tous les passifs de la société SEILER CONSULTING, S.à r.l. dont il connaît la situation financière.

- Il n'est nullement besoin de nommer un liquidateur et la liquidation est considérée comme définitivement clôturée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-3822 Schifflange, 4, rue Jean Claus.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à vingt-cinq mille francs luxembourgeois, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Seiler, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2002, vol. 516, fol. 68, case 6. – Reçu 12,39 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2002.

J. Seckler.

(18245/231/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.**ROMFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 46.142.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 26 août 1998 entre:

Société domiciliée:

ROMFIN HOLDING S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

RC Luxembourg: B 46.142

et Domiciliataire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

RC Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au 21 février 2002

Fait à Luxembourg, le 22 février 2002

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18298/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

B & M S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.826.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B & M S.A. ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46.826, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 février 1994, publié au Mémorial C numéro 225 du 8 juin 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 1998, publié au Mémorial C numéro 377 du 25 mai 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Melissa Virahsawmy, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christelle Mathieu, employée privée, demeurant à Bellefontaine (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Aubange (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital à concurrence de 550.000,- USD, pour le porter de son montant actuel de 250.000,- USD à 800.000,- USD, par la création et l'émission de 55.000 actions nouvelles de 10,- USD chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article cinq, alinéa premier, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent cinquante mille dollars US (550.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille dollars US (250.000,- USD) à huit cent mille dollars US (800.000,- USD), par la création et l'émission de cinquante-cinq mille (55.000) actions nouvelles de dix dollars US (10,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de résultats reportés à concurrence de cinq cent cinquante mille dollars US (550.000,- USD).

Les cinquante-cinq mille (55.000) actions nouvelles ont été attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à huit cent mille dollars US (800.000,- USD) représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.»

Version anglaise

«**Art. 5. paragraph 1.** The subscribed capital of the company is fixed at eight hundred thousand US dollars (800,000.- USD) represented by eighty thousand (80,000) shares with a par value of ten US dollars (10.- USD) each.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 24.750.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Virahsawmy - Mathieu - Brix - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2002, vol. 516, fol. 68, case 11. – Reçu 12,39 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2002.

J. Seckler.

(18247/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

SRA ARTIGOS DOMESTICOS LDA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Portugal, Redinha-Pombal.

Par la présente, la gérance de la société à responsabilité limitée de droit portugais SRA ARTIGOS DOMESTICOS Lda requiert le préposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg d'inscrire au nom et pour compte de la prédite société les modifications suivantes:

Par décision de la gérance du 1^{er} janvier 2002, il a été décidé de fermer à partir du même jour la succursale de la société au pays, établie à L-4620 Differdange, 80, rue Emile Mark, et que la société n'a depuis lors plus aucune activité au Grand-Duché.

Pour extrait conforme

A. Dos santos

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 20, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18269/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

ANET S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 57.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

(18272/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

ANET S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 57.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

(18273/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

ANET S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 57.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

(18274/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

UKASSE S.A., Société Anonyme,
(anc. UKASSE HOLDING S.A.).
 Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 52.812.

L'an deux mille deux, le huit février.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding UKASSE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 52.812, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 21 du 12 janvier 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 145 du 25 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant à Longwy (France).

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Francesca Barcaglioni, licenciée en économie et commerce, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Giuseppina Bonifazi, employée privée, demeurant à Pétange.

Mademoiselle la Présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à quatre milliards deux cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 4.250.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social. L'article deux des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter. Elle pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

2.- Modification de la dénomination sociale de UKASSE HOLDING S.A. et UKASSE S.A.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Conversion de la devise du capital social en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 2.194.941,82 (deux millions cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante et un euros et quatre-vingt-deux cents).

5.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de Euro 15.058,18 (quinze mille cinquante-huit euros et dix-huit cents) pour le porter de son montant actuel de Euro 2.194.941,82 (deux millions cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante et un euros et quatre-vingt-deux cents) à Euro 2.210.000,- (deux millions deux cent dix mille euros) par incorporation de résultats reportés sans création d'actions nouvelles.

6.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à Euro 52,- (cinquante-deux euros); le capital est désormais fixé à Euro 2.210.000,- (deux millions deux cent dix mille euros) représenté par 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) actions de Euro 52,- (cinquante-deux euros) chacune.

7.- Introduction d'un capital autorisé de Euro 4.420.000,- (quatre millions quatre cent vingt mille euros).

8.- Modification de l'article 3 des statuts.

9.- Autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non et de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

10.- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

11.- Remplacement à l'article 7 des statuts de la société du mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil».

12.- Modification de l'article 15 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ensuite Mademoiselle la présidente a déposé sur le bureau et donné connaissance par la lecture à l'assemblée du rapport du conseil d'administration, établi pour satisfaire aux prescriptions de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983; ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur suivante:

A) Version anglaise:

«**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquids funds, the management, supervision and development of these interests. It may also acquire and license trade-marks and patents and other rights derived from or complementary to such patents. The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way. The company may grant loans or borrow with or without interests, issue bonds and other acknowledgments of debts.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial or commercial nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in cooperation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.»

B) Version française:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter. Elle pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de UKASSE HOLDING S.A. en UKASSE S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

A) Version anglaise:

«**Art. 1. First paragraph.** There exists a company in the form of a société anonyme, the name of which is UKASSE S.A.»

B) Version française:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de UKASSE S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social exprimée actuellement en liras italiennes en euros, au taux officiel de 1,- pour ITL 1936,27,-, le capital social étant dès lors fixé à Euro 2.194.941,82 (deux millions cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante et un Euros et quatre-vingt-deux cents), représenté par 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de Euro 15.058,18 (quinze mille cinquante-huit Euros et dix-huit cents) pour le porter de son montant actuel de 2.194.941,82 (deux millions cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante et un Euros et quatre-vingt-deux cents), tel que résultant de la conversion qui précède, à Euro 2.210.000,- (deux millions deux cent dix mille Euros) par incorporation de résultats reportés, à due concurrence, et ce sans émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 31 décembre 2001 et d'une attestation constatant que les résultats reportés y mentionnés existent encore à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions existantes à Euro 52,- (cinquante-deux Euros) par action, le capital social étant désormais fixé à Euro 2.210.000,- (deux millions deux cent dix mille Euros) représenté par 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) actions de Euro 52,- (cinquante-deux Euros) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé de la société, pour une période de cinq ans prenant cours à compter de ce jour, à Euro 4.420.000,- (quatre millions quatre cent vingt mille Euros), représenté par 85.000 (quatre-vingt-cinq mille) actions de Euro 52,- (cinquante-deux Euros) chacune.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non et à supprimer ou à limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, lors d'augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Huitième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les premier et troisième alinéas de l'article 3 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

A) Version anglaise:

«**Art. 3. Paragraph 1.** The corporate capital is fixed at two millions two hundred and ten thousand Euros (Euro 2,210,000.-), represented by forty-two thousand five hundred (42,500) shares with a par value of fifty-two Euros (Euro 52.-) each, fully paid up.

Paragraph 3. The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital by two millions two hundred and ten thousand Euros (Euro 2,210,000.-) in order to raise it from two millions two hundred and ten thousand Euros (2,210,000.-) to four millions four hundred and twenty thousand Euros (Euro 4,420,000.-), as the case may be by the issue of forty-two thousand five hundred (42,500) shares of a par value of fifty-two Euros (Euro 52.-) each, having the same rights as the existing shares.»

B) Version française:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à Euro 2.210.000,- (deux millions deux cent dix mille Euros), représenté par 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) actions de Euro 52,- (cinquante-deux Euros) chacune, intégralement libérées.

Alinéa 3. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de Euro 2.210.000,- (deux millions deux cent dix mille Euros) pour le porter de son montant actuel de Euro 2.210.000,- (deux millions deux cent dix mille Euros) à Euro 4.420.000,- (quatre millions quatre cent vingt mille Euros), le cas échéant par l'émission de 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) actions de Euro 52,- (cinquante-deux Euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

A) Version anglaise:

«**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its powers relating to the daily management and the representation of the company in relation with this management to one or several directors, officers, managers or other agents, being shareholders or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to prior authorization of the general meeting.

The company is bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the joint signature of two directors.»

B) Version française:

«**Art. 6.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

A) Version anglaise:

«**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its delegate.»

B) Version française:

«**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil»

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

A) Version anglaise:

«**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation will be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.»

B) Version française:

«**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparantes prémentionnées ont toutes signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: I. Bressan, F. Barcaglioni, G. Bonifazi, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 12CS, fol. 32, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

M. Thyès-Walch.

(18290/233/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

**UKASSE S.A., Société Anonyme,
(anc. UKASSE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

(18291/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

RISCH CHARLES & PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 35.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

(18277/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

CENTRE HELFENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer.
R. C. Luxembourg B 81.563.

L'an deux mille un, le onze septembre.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRE HELFENT S.A., avec siège social à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 81.563,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Federspiel, ingénieur en génie civil, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

Le président choisit comme secrétaire Madame Marguerite Back, gestionnaire, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Federspiel, ingénieur, demeurant à L-3220 Bettembourg, 43, rue Collart,

Les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente assemblée générale.

Monsieur le président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit:

Ordre du jour:

1.- Conformément aux dispositions des statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

2.- Divers.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale autorise, conformément aux dispositions des statuts et de la loi, le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée. heures.

Fait à Kockelscheuer, le 11 septembre 2001.

Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur

Réunion du Conseil d'Administration

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme CENTRE HELFENT S.A., ayant son siège social à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 81.563,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 avril 2001, à savoir

a) Monsieur Pierre Federspiel, ingénieur en génie civil, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

b) Madame Marguerite Back, gestionnaire, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

c) Monsieur Michel Federspiel, ingénieur, demeurant à L-3220 Bettembourg, 43, rue Collart,

lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante
De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Pierre Federspiel, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

P. Federspiel / M. Back / M. Federspiel

Liste de Présence à l'assemblée générale extraordinaire

| <i>Actionnaire</i> | <i>Nombre d'actions</i> |
|--|-------------------------|
| Monsieur et Madame Federspiel-Back. | 999 |
| FEDERSPIEL & BACK HOLDING, S.à r.l. | 1 |
| Total des actions: | 1.000 |

Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18443/206/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

PARC HELFENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer.
R. C. Luxembourg B 81.575.

L'an deux mille un, le onze septembre.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARC HELFENT S.A., avec siège social à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 81.575,

L'assemblée est ouverte à heures sous la présidence de Monsieur Pierre Federspiel, ingénieur en génie civil, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

Le président choisit comme secrétaire Madame Marguerite Back, gestionnaire, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Dr. Carine Keipes-Federspiel, demeurant à L-8077 Bertrange, 22, rue de Luxembourg,

Les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente assemblée générale.

Monsieur le président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit

Ordre du jour:

1.- Conformément aux dispositions des statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

2.- Divers.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante

Première résolution

L'assemblée générale autorise, conformément aux dispositions des statuts et de la loi, le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Fait à Kockelscheuer, le 11 septembre 2001.

Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur

Réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille un, le 11 septembre 2001

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme PARC HELFENT S.A., ayant son siège social à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 81.575,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 avril 2001, à savoir

a) Monsieur Pierre Federspiel, ingénieur en génie civil, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

b) Madame Marguerite Back, gestionnaire, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

c) Madame Dr. Carine Keipes-Federspiel, demeurant à L-8077 Bertrange, 22, rue de Luxembourg,

lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Pierre Federspiel, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

P. Federspiel / M. Back / C. Keipes-Federspiel

Liste de Présence à l'assemblée générale extraordinaire

| <i>Actionnaire</i> | <i>Nombre d'actions</i> |
|--|-------------------------|
| Monsieur et Madame Federspiel-Back | 2.280 |
| FEDERSPIEL & BACK HOLDING, S.à r.l. | 1.520 |
| Total des actions: | 3.800 |

Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18444/206/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

FALLOWFIELD S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the thirtieth of January.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

- 1) The Company LEGNOR TRADING S.A., under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, (British Virgin Islands),
- 2) The company DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, (British Virgin Islands),
both here represented by Mrs. Sophie Mathot, private employee, residing in Arlon,
by virtue of two proxies given in Monaco, on January 16th, 2002,
Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
The said parties, represented as aforesaid, have declared forming upon themselves a public limited liability company on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of FALLOWFIELD S.A.

Art. 2. Registered Office.

The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

Art. 3. Object.

The company has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding companies.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital.

The corporate capital of the company is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

The authorized capital is fixed at three million one hundred thousand Euros (3,100,000.- EUR), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, for a period of five (5) years from the date of publication of the present deed, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors.

The board of directors is specifically authorized to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part of all of such increased amounts of capital.

Each time the board of directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. Form of the Shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor

Art. 7. Board of Directors.

The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers.

The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company.

The company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor.

The company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. General meeting of Shareholders**Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting.

The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the thirtieth day of May of each year, at 3.45 p.m. and for the first time in the year 2002.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings.

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if the judgment of the board of directors which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, vote.

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of Profits**Art. 18. Fiscal Year.**

The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December, except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of December 2002.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits.

From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 20. Dissolution, Liquidation.**

The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law.

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the company having thus been drawn up by the appearing parties, present or represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

| | |
|--|-------|
| 1) The company LEGNOR TRADING S.A., prenamed, nine hundred ninety-eight shares | 998 |
| 2) The company DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, two shares | 2 |
| Total of shares: one thousand shares | 1.000 |

The capital of 31,000.- EUR has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the company, where-over proof has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at 1,730.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, represented as afore-said, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix at 3 (three) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:

- Mr Martin A. Rutledge, chartered accountant, residing in Dippach,
- Mr Patrick Haller, private employee, residing in Imbringen,
- Mr Marcel Krier, accountant, residing in Attert (Belgium),

The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2007.

2. Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 2, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. The registered office is established in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

Whereover the present deed have been drawn up by the undersigned notary, in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above named person the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le trente janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) La société LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) La société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., une société des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

Toutes les deux ici représentées par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Monaco le 16 janvier 2001,

Lesquelles procurations après signature ne varientur par la mandataire et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination FALLOWFIELD S.A.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Titre II.- Capital, Actions**Art. 5. Capital social.**

Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois million cent mille Euros (3.100.000,- EUR) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des Actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre III.- Conseil d'Administration, Surveillance**Art. 7. Conseil d'administration.**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes.

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le trente mai à 15.45 heures et pour la première fois en l'an 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote.

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix,

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 18. Année sociale.**

L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2002.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI- Dissolution, Liquidation**Art. 20.- Dissolution, Liquidation.**

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable**Art. 21. Loi applicable.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et Paiement

| | |
|--|--------------|
| 1) La société LEGNOR TRADING S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions, | 998 |
| 2) La société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée, deux actions | 2 |
| Total des actions: mille actions | <u>1.000</u> |

Le prédit capital de 31.000,- EUR a été libéré entièrement par un versement en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.730,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Martin A. Rutledge, chartered accountant, demeurant à Dippach,

- b) Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen,
 c) Monsieur Marcel Krier, comptable, demeurant à Attert (Belgique),

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2007.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un). Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2007:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Le siège social est établi à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

Dont acte, fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête de la comparante, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par le notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 133S, fol. 76, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 février 2002.

P. Decker.

(18440/206/454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

APAX FINANCE & INCENTIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.778.

In the year two thousand two, on the first day of February.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX EUROPE V GP CO. LIMITED, with registered office at PO Box 431, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands.

here represented by Mr Stephen Nathaniel Green, company director, residing at 15 Portland Place, London, W1B 1PT, UK,

by virtue of a proxy granted on 31 January 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

that, pursuant to a share transfer agreement dated 31 January 2002, duly notified to the Company, by registered letter of February 1, 2002, in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole actual shareholder of APAX FINANCE & INCENTIVE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», incorporated by deed of the notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on November 14th 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

pursuant to the said share transfer agreement, the appearing party has acquired the following shares of the Company:

| Date | Transferor | Transferee | Number of shares |
|-----------------|-------------------------|------------------------------|------------------|
| 31 January 2002 | APAX (OCS) NOMINEES LTD | APAX EUROPE V GP CO. LIMITED | 500 |

A copy of the said shares transfer agreement, after having been signed by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of APAX FINANCE & INCENTIVE, S.à r.l., represented as stated hereabove have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the share capital by an amount of four thousand six hundred seventy five Euro (4,675.- EUR) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to seventeen thousand one hundred seventy five Euro (17,175.- EUR) by the issuance of one hundred eighty seven (187) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the already existing shares and to subscribe for the increase of capital, as follows:

Subscription-Payment

- APAX EUROPE V GP CO. LIMITED, one hundred eighty seven (187) shares.

The one hundred eighty seven (187) newly issued shares have all been fully paid-up in nominal value, so that the amount of four thousand six hundred seventy five Euro (4,675.- EUR) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

The shareholder decides to amend the following provisions of the articles of association of the Company:

1. Amendment of the share capital as a consequence of the preceding resolution;
2. Amendment of the object of the Company to include assistance to affiliated or group companies, to companies the Company is interested in and to any other entity investing in affiliated or group companies;
3. Amendment of the provisions regarding the management of the Company by creating class A and class B managers and modifying the respective provisions relative to the power of representation and the meetings of the board of managers;
4. Modification of the fiscal year;
5. Entire restatement of the articles of association.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution the shareholder resolves to amend the Company's articles of association and to restate them in their entirety so that they shall henceforth read as follows:

«Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination APAX FINANCE & INCENTIVE, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares**6.1 - Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at seventeen thousand one hundred seventy five Euro (17,175.- EUR) represented by six hundred eighty seven (687) shares («parts sociales») of twenty-five Euro (25.- Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager. The number of class A managers and the number of class B managers shall be equal at all times.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if the number of class A managers present or represented and the number of class B managers present or represented is equal.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General Shareholders' Meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month October, at 3.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts**11.1 - Fiscal year**

The Company's fiscal year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30th of June 2002.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Fourth resolution

Following to the amendment of the articles of association, the shareholder decides to appoint the following existing managers as class A managers of the Company:

- Mr Stephan Wilcke, company director, residing at 15 Portland Place, London, W1B 1PT, UK;
- Mr Stephen Nathaniel Green, company director, residing at 15 Portland Place, London, W1B 1PT, UK;
- Mr Richard Lewis Tudor, company director, residing at 15 Portland Place, London, W1B 1PT, UK.

The shareholder decides to appoint as new class B managers of the Company:

- Mr Stef Oostvogels, attorney at law, residing at L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre;
- Mr François Pfister, attorney at law, residing at L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre;
- Mr Stéphane Hadet, attorney at law, residing at L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le premier février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX EUROPE V GP CO. LIMITED, établie et ayant son siège social PO Box 431, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands.

Ici représentée par M. Stephen Nathaniel Green, company director, residing at 15 Portland Place, London, W1B 1PT, UK, en vertu d'une procuration datée du 31 janvier 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée 31 janvier 2002, dûment notifiée à la société, par lettre recommandée en date du 1^{er} février 2002, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, la comparante ci-avant nommée, a acquis cinq cents (500) parts sociales de APAX FINANCE & INCENTIVE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 novembre 2001, en voie d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; conformément à ladite de cession de parts, la comparante a acquis les parts de la Société comme suit:

| Date | Cédant | Cessionnaire | Nombre de parts |
|-----------------|-------------------------|------------------------------|-----------------|
| 31 janvier 2002 | APAX (OCS) NOMINEES LTD | APAX EUROPE V GP CO. LIMITED | 500 |

Une copie de la dite cessions de parts, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de APAX FINANCE & INCENTIVE, S.à r.l., représentée comme dit-est, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre mille six cent soixante quinze Euro (4.675,- EUR) afin de le porter de son montant de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) à dix-sept mille cent soixante-quinze Euro (17.175,- EUR), par l'émission de cent quatre-vingt-sept (187) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et de souscrire à l'augmentation de capital, comme suit:

Souscription-Libération

- APAX EUROPE V GP CO. LIMITED, cent quatre vingt sept (187) actions.

Les cent quatre vingt sept (187) parts sociales nouvellement émises ont toutes été entièrement libérées en valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) par part sociale, de sorte que le montant de quatre mille six cent soixante quinze Euro (4.675,- EUR) est dès-à-présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier les dispositions des statuts de la Société comme suit:

1. Modification du capital social suite à la résolution précédente;
2. Modification de l'objet de la Société pour y inclure l'assistance à toute filiale ou société du groupe, à toute société qui l'intéresse et à toute entité investissant dans des filiales ou sociétés du groupe;
3. Modification des dispositions concernant la gérance de la Société par la création de gérants de classe A et de gérants de classe B et la modification des dispositions respectives concernant les pouvoirs de représentation et le conseil de gérance;
4. Modification de l'exercice social;
5. Refonte totale des statuts.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé décide de modifier les statuts de la Société et de procéder à leur refonte totale de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité

à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: APAX FINANCE & INCENTIVE, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à dix-sept mille cent soixante-quinze Euro (17.175,- EUR) représenté par six cent quatre-vingt sept (687) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérants de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si le nombre des gérants de classe A présents ou représentés est égal au nombre des gérants de classe B présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois d'octobre, à 15.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Verification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11 Exercice social - Comptes annuels

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier juillet et se termine le 30 juin, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 juin 2002.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Quatrième résolution

Suite à la modification des statuts de la Société, l'associé décide de nommer les gérants actuels, gérants de classe A de la Société:

- M. Stephan Wilcke, administrateur de société, résidant 15 Portland Place, London, W1B 1PT, UK;
- M. Stephen Nathaniel Green, administrateur de société, résidant 15 Portland Place, London, W1B 1PT, UK;
- M. Richard Lewis Tudor, administrateur de société, résidant 15 Portland Place, London, W1B 1PT, UK.

L'associé décide de nommer des nouveaux gérants de classe B:

- M. Stef Oostvogels, avocat, résidant à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre;
- M. François Pfister, avocat, résidant à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre;
- M. Stéphane Hadet, avocat, résidant à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte en raison de l'augmentation de capital est évalué à environ EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. N. Green, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 133S, fol. 92, case 7. – Reçu 46,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2002.

J. Delvaux.

(18451/208/458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

ALEXIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.793.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2002

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Il résulte de ce qui précède que le Conseil d'Administration est désormais composé de la manière suivante:

- Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Henri Frelinx, administrateur de sociétés, demeurant 37, boulevard Belgica à B-1080 Bruxelles.

Luxembourg, le 18 février 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(18301/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

FHG & ASSOCIES, FIDUCIAIRE HENRI GRISIUS & ASSOCIES, Société à responsabilité limitée.**Capital: EUR 30.000,-.**Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 85.099.

L'an deux mille deux, le premier février.

Par-devant nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société FIDUCIAIRE HENRI GRISIUS & ASSOCIES en abrégé FHG & ASSOCIES, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 décembre 2001, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, expert comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme Secrétaire de l'assemblée Monsieur Laurent Heiliger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Ayant ainsi été constitué, le bureau de l'assemblée arrête la feuille de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par l'associé unique et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social est dûment représenté à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant sur l'ordre du jour sans avoir à recourir au préalable à des convocations.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Remplacement des 100 (cent) parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents Euros) chacune, par 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

2. Augmentation du capital social de deux cent vingt mille Euros (EUR 220.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente mille Euros (EUR 30.000,-) à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) par l'émission de deux mille deux cents (2.200) parts d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes.

3. Souscription et paiement des deux mille deux cents (2.200) parts supplémentaires par l'associé actuel ainsi que deux nouveaux associés.

4. Modification de l'article 4 des statuts de la société, afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

5. Divers.

L'associé unique, siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de remplacer les 100 parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents Euros), représentatives du capital social par 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, à attribuer à l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social par un montant de deux cent vingt mille Euros (EUR 220.000), pour le porter de son montant actuel de trente mille Euros (EUR 30.000,-) à la somme de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-), par l'émission de deux mille deux cents (2.200) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Souscription et paiement

Sont alors intervenus:

1) Monsieur Henri Grisius, expert comptable, demeurant à Luxembourg, en sa qualité d'associé unique, lequel déclare souscrire à mille quatre cent cinquante parts nouvelles (1.450) et faire paiement en entier du montant des nouvelles parts par apport en numéraire.

2) Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange, en sa qualité de nouvel associé, laquelle déclare souscrire à cinq cents parts nouvelles (500) et faire paiement en entier du montant des nouvelles parts par apport en numéraire.

3) Monsieur Laurent Heiliger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en sa qualité de nouvel associé, lequel déclare souscrire à deux cent cinquante parts nouvelles (250) et faire paiement en entier du montant des nouvelles parts par apport en numéraire.

Le montant total de EUR 220.000,- (deux cent vingt mille Euros) a été libéré intégralement par un versement en espèces de la somme de EUR 220.000,- (deux cent vingt mille Euros). Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Suite à l'augmentation de capital qui précède, les parts sociales de la société sont désormais souscrites comme suit :

1. M. Henri Grisius, précité, 1.750 parts sociales;
2. Mme Michelle Delfosse, précitée, 500 parts sociales;
3. M. Laurent Heiliger, précité, 250 parts sociales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, composée de 3 associés suite à l'augmentation de capital, décide de modifier, suite aux résolutions qui précèdent, l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 4. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Frais, Coûts et Evaluation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui sont mis à charge de la Société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de EUR 3.360,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: H. Grisius, L. Heiliger, M. Delfosse, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 133S, fol. 92, case 9. – Reçu 2.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2002.

J. Delvaux.

(18452/208/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

FHG & ASSOCIES, FIDUCIAIRE HENRI GRISIUS & ASSOCIES, Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 250.000,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 85.099.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} février 2002, actée sous le n°52/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

(18453/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

ANTIQUES & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 103, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 57.689.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique
tenue à Pétange le 29 octobre 2001*

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 2.000.000,- LUF à 49.578,70 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

2. Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.

3. Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

3. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, l'associé unique, à l'unanimité, décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 2.000.000,- LUF à 49.578,70 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002;

décide d'augmenter le capital social de 421,30 EUR pour le porter de son montant actuel de 49.578,70 EUR à 50.000,- EUR par incorporation de réserves;

décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social;

décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) EUR représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,- EUR) chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. Cornelis.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 13, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18465/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

ELEA CHARTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

Réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille un, le 14 décembre 2001.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la Société Anonyme ELEA CHARTER S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8 rue Jean Engling, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés près du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 décembre 2001, à savoir:

1.- La société de droit de l'Etat de Delaware FALCON MILLENIUM USA Inc. avec siège social à Lookermanstreet 15 Dover-Delaware.

2.- La société de droit de l'Etat de Delaware MONACO WICO GROUP Inc. avec siège social à Lookermannstreet 15 Dover-Delaware.

3.- Monsieur Stéphane Salies, administrateur de sociétés, demeurant à F-91570 Bievres 23 Bis rue Léon Mignotte.

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante: De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils confirment, Monsieur Salies Stéphane, prénommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière.

FALCON MILLENIUM USA Inc / MONACO WICO GROUP Inc / S. Salies

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18441/206/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

A.B. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AGENCEMENT DE BUREAUX, S.à r.l.).
Siège social: L-1133 Luxembourg-Bonnevoie, 19, rue des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 47.818.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Roland Bieber, architecte d'intérieur, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige, 9, rue de Rachecourt.

Lequel comparant déclare être l'unique associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée AGENCEMENT DE BUREAUX, S.à r.l. avec siège social à L-1133 Luxembourg-Bonnevoie, 19, rue des Ardennes, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B, sous le numéro 47.818,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 31 mai 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 382 du 6 octobre 1994,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 662 du 17 septembre 1998,

Lequel comparant en sa qualité d'associé unique a requis le notaire d'acier les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en A.B. LUX, S.à r.l.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de A.B. LUX, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,677 EUR (cours de conversion 1.-Euro=40,3399 Francs Luxembourgeois).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 105,323 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,677 EUR à 12.500,- EUR, moyennant versement en espèces dans la caisse de la société d'un montant total de 105,323 EUR.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune, toutes attribuées à l'associé unique Monsieur Roland Bieber, architecte d'intérieur, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige, 9, rue de Rachecourt.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement à 743,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Bieber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 133S, fol. 76, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 février 2002.

P. Decker.

(18446/206/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

**A.B. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AGENCEMENT DE BUREAUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-1133 Luxembourg-Bonnevoie, 19, rue des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 47.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(18447/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

**EVERYDAY PROD. S.A., Société Anonyme,
(anc. INTELLINET S.A.).**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 69.802.

In the year two thousand and two, on the twenty-eighth day of January.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company INTELLINET S.A. having its registered office at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 12, 1999, published in the Mémorial C no. 558 on July 20, 1999, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 69.802 (the «Company»).

The meeting is declared open at 3.30 p.m. and is presided by Mrs. Nathalie Gustenstein, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg-Eich,

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre Alexandre Degehet, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1.- To change the name of the company from INTELLINET S.A. to EVERYDAY PROD. S.A., and to amend article 1, paragraph 2 of the articles of incorporation of the company to reflect such change.

2.- To amend the corporate object of the Company and to amend article 3 of the articles of incorporation of the company which will forthwith read as follows:

«**Art. 3.** The purpose of the Company is the production of audio-visual programs, the creation of audio-visual advertising, advertising and media agency services, strategic, creating and production related consulting for new technology activities and other media related services.

The Company may furthermore acquire and hold interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, and administer, develop and manage such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

3.- To amend article 8, last paragraph.

4.- Miscellaneous.

The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

It appears from the said attendance-list that out of the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then after having duly acknowledged the statements made by the Chairman by unanimous vote adopted each of the following resolutions

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the name of the company from INTELLINET S.A. to EVERYDAY PROD. S.A., and to amend article 1, paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company which will forthwith be worded as follows:

«**Art. 1. Paragraph 2.** The Company will exist under the name of EVERYDAY PROD. S.A.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to modify the corporate object of the company and to amend article 3 of the articles of incorporation of the company which will forthwith be worded as follows:

«**Art. 3.** The purpose of the Company is the production of audio-visual programs, the creation of audiovisual advertising, advertising and media agency services, strategic, creating and production related consulting for new technology activities and other media related services.

The Company may furthermore acquire and hold interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, and administer, develop and manage such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 8, last paragraph of the articles of incorporation which will forthwith be worded as follows:

«**Art. 8. Last paragraph.** A written resolution, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.»

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 3.45 and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

Valuation, Expenses, Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 990.- EUR.

Where of the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-huit janvier,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTELLINET S.A. ayant son siège social au 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, constituée le 12 mai 1999 par acte du notaire instrumentant, publié au Recueil du Mémorial C n° 558 du 20 juillet 1999, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 69.802 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 15.30 heures et est présidée par Madame Nathalie Gutenstein, avocate, demeurant à Luxembourg,

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre Alexandre Degehet, avocat, demeurant à Luxembourg,

Madame la Présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de INTELLINET S.A. en EVERYDAY PROD. S.A. et modification de l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

2.- Modification de l'objet social de la société et modification de l'article 3 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante

«**Art. 3.** L'objet de la société est la production de programmes audio-visuels, la création de publicité audio-visuelle, la prestation de services de publicité et d'agence médiatiques, la consultation pour de nouvelles activités technologiques liées à la stratégie, la création et la production d'autres activités médiatiques.

La société peut également prendre des participations et détenir des participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que administrer, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

3.- Modification de l'article 8, dernier alinéa.

4.- Divers.

Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau, cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de cette liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'entièreté du capital social émis de la Société toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par la présidente, l'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de INTELLINET S.A. en EVERYDAY PROD. S.A. et de modifier l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts de la Société lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** La société adopte la dénomination EVERYDAY PROD. S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts de la société lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la société est la production de programmes audio-visuels, la création de publicité audio-visuelle, la prestation de services de publicité et d'agence médiatiques, la consultation pour de nouvelles activités technologiques liées à la stratégie, la création et la production d'autres activités médiatiques.

La société peut également prendre des participations et détenir des participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que administrer, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8, dernier alinéa des statuts lequel aura dorénavant la teneur suivante

«**Art. 8. Dernier alinéa.** Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 15.45 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Evaluation, Dépenses, Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 990,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Gutenstein, R. Galiotto, P. A. Degehet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 133S, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 février 2002.

P. Decker.

(18448/206/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

**EVERYDAY PROD. S.A., Société Anonyme,
(anc. INTELLINET S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 69.802.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(18449/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

BEST SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 76.108.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 28 septembre 2001 que:

Sont appelés à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Claudio Ivaldi, gérant de sociétés, demeurant à 18, rue Hector Otto, MC-98000 Monaco.

Madame Daniela Panigada, directeur financier, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Son mandat étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Hélène Adoni, secrétaire-comptable, demeurant à 262, avenue des Mimosas, F-06190 Cap Martin Roquebrune.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2001 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 28 septembre 2001, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quatorze mille huit cent soixante quatorze euros (14.874,-) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription-réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18431/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2002.

FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

*Budget pour l'exercice du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002**(exprimé en Euros)*

| <i>Charges</i> | | <i>Produits</i> | |
|--|-----------------|----------------------|-----------------|
| Administration | | Dons | 458.000,- |
| Salaires | 29.700,- | Intérêts | 1.300,- |
| Frais | 24.800,- | | |
| | <hr/> 54.500,- | | |
| Relations publiques | | | |
| Salaires | 54.500,- | | |
| Frais | 62.000,- | | |
| | <hr/> 116.500,- | | |
| Campagnes internationales | 85.000,- | | |
| Campagnes nationales | | | |
| Changement Climatique | | | |
| Salaires | 44.500,- | | |
| Frais | 37.200,- | | |
| | <hr/> 81.700,- | | |
| Organismes Génétiquement Mo- difiés | | | |
| Salaires | 29.800,- | | |
| Frais | 24.800,- | | |
| | <hr/> 54.600,- | | |
| Forêts Primaires | | | |
| Salaires | 14.800,- | | |
| Frais | 12.400,- | | |
| | <hr/> 27.200,- | | |
| Budget non-alloué | | | |
| Salaires | 15.000,- | | |
| Frais | 30.000,- | | |
| | <hr/> 45.000,- | | |
| Total charges | <hr/> 464.500,- | Total produits | 459.300,- |
| Perte pour l'exercice | - 5.200,- | | |
| | <hr/> 459.300,- | | <hr/> 459.300,- |

P. Husting / D. Petesch
Gestionnaire / Présidente

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2002, vol. 323, fol. 9, case 3/3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(18309/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.**FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.**

Registered office: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

*Annual accounts for the year ended 31 December 2001**Auditor's report*

In accordance with your instructions we have audited the attached annual accounts of FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG for the year ended 31 December 2001. These annual accounts are the responsibility of the Board of Directors. Our responsibility is to express an opinion on the annual accounts based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with GREENPEACE INTERNATIONAL accounting principles and policies, a true and fair view of the financial position of FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG as of 31 December 2001 and of the results of its operations for the year then ended.

Luxembourg, February 19, 2002.

KPMG AUDIT
Réviseurs d'Entreprises
T. Feld

*Bilan au 31 décembre 2001
(exprimé en francs luxembourgeois)*

| <i>Actif</i> | | <i>Passif</i> | |
|--------------------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Actif immobilisé | | Réserves | |
| Equipement de bureau | 234.702,- | Réserve ordinaire. | 1.862.976,- |
| Actif circulant | | Dettes | |
| Avoirs en banque | 3.771.931,- | Salaires et coûts sociaux | 395.157,- |
| Autres créances | 334.800,- | Autres dettes | 1.497.888,- |
| | <u>4.106.731,-</u> | | <u>1.893.045,-</u> |
| | | Résultat de l'exercice. | 585.412,- |
| Total Actif. | <u>4.341.433,-</u> | Total Passif | <u>4.341.433,-</u> |

Affectation du résultat pour l'exercice 2001

| | |
|---|--------------------|
| Réserve ordinaire au 1 ^{er} janvier 2001 | 1.862.976,- |
| Résultat de l'exercice 2001 | 585.412,- |
| Réserve ordinaire au 31 décembre 2001 | <u>2.448.388,-</u> |

Compte de profits et pertes de l'exercice du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001

(exprimé en francs luxembourgeois)

| <i>Charges</i> | | <i>Produits</i> | |
|---|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Administration | 2.226.040,- | Dons de particuliers. | 21.425.463,- |
| Relations publiques | 8.094.140,- | Transfert à GPL, A.s.b.l. | - 453.191,- |
| Campagnes | | Intérêts. | 10.474,- |
| Changement Climatique | 2.847.405,- | | |
| Organismes Génétiquement Mo- difiés. | 2.374.068,- | | |
| Forêts primaires | 1.092.584,- | | |
| Autres campagnes. | 1.563.097,- | | |
| Campagnes internationales. | 2.200.000,- | | |
| Total Campagnes | <u>10.077.154,-</u> | | |
| Total charges. | <u>20.397.334,-</u> | Total produits. | 20.982.746,- |
| Résultats de l'exercice | <u>582.412,-</u> | | |
| | <u>20.982.746,-</u> | | <u>20.982.746,-</u> |

P. Husting / D. Petesch
Gestionnaire / Présidente

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2002, vol. 323, fol. 9, case 3/2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(18310/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

CAPITAL ITALIA REPURCHASE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.459.

Les comptes annuels en date du 31 décembre 2000, de CAPITAL ITALIA REPURCHASE COMPANY S.A., enregistrés à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2002.

Pour CAPITAL ITALIA REPURCHASE COMPANY S.A.

R. Theissen

Deputy Managing Director

For and behalf of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

(18323/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

DAKAR TRADING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.412.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 février 2002

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 20 février 2002 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 20 février 2002, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Maître Victor Elvinger, avocat-avoué, demeurant 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 février 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18300/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2002.

FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.214.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2002

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 22 février 2002 que:

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, intervenue par le conseil d'administration en date du 17 mai 2001 et accepte sa démission avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 février 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18302/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2002.

EUROPÄISCHES SICHERHEITSGLAS KONTOR (E.S.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 42.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er mars 2002.

(18278/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2002.

WIZART SOFTWARE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.869.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2002

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 25 février 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18303/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

FOXROAD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Diekirch B 6.040.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 15 janvier 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, enregistré à Capellen, en date du 22 janvier 2002, vol. 423, fol. 85, case 7,

- que suite aux cessions de parts intervenues, la rubrique capital est à inscrire comme suit:

«Les sept cent cinquante (750) parts sociales sont souscrites comme suit:

| | |
|--|------------|
| - FOXROAD Sprl, avec siège à B-Rhode St-Genèse. | 563 |
| - Mademoiselle Stéphanie Devos, institutrice, demeurant à B-Bruxelles, | <u>187</u> |

Total: sept cent cinquante parts sociales 750»

- que l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de Vichten à Strassen;

- que l'assemblée générale a décidé de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen.»;

- que l'assemblée générale a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-8009 Strassen, 111 route d'Arlon;

- que l'assemblée générale a décidé de convertir le capital souscrit et libéré de la société de sept cent cinquante mille francs (750.000,- FRF) en EUR, au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro au 1^{er} janvier 1999 à savoir 40,3399;

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion à dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze virgule zéro un euros (18.592,01 EUR) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales sans désignation de valeur nominale;

- que l'assemblée générale a décidé de modifier par conséquent l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze virgule zéro un euros (18.592,01 EUR) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les sept cent cinquante (750) parts sociales sont souscrites comme suit:

| | |
|--|------------|
| - FOXROAD Sprl, avec siège à B-Rhode St-Genèse, | 563 |
| - Mademoiselle Stéphanie Devos, institutrice, demeurant à B-Bruxelles, | <u>187</u> |

Total: sept cent cinquante parts sociales 750»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 février 2002.

A. Biel.

(00897/203/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2002.

PRISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 65.958.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2001

Le 30 novembre 2001, au siège social de la société, les actionnaires de la société anonyme PRISME S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël Invernizzi.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Valeria Fretille.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Josephe Invernizzi.

Tous les actionnaires de la société ont décidé à l'unanimité de ratifier la convocation orale et par courrier simple de l'assemblée générale et estiment qu'ils sont régulièrement convoqués.

Monsieur le président expose que la présente assemblée:

A. a pour ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 1.250.000 LUF à 30.986,69 Euros.

2. Augmentation du capital à 31.000,00 euros en affectant le montant de 13,31 euros aux résultats reportés pour permettre à la société de disposer d'un capital arrondi.

3. Modification de la valeur nominale des actions et de la mention du capital social.

4. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,00) euros représenté par cent vingt cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante huit euros (248,00).

B. que la totalité des actions est présente ou représentée, et que les associés présents se reconnaissent dûment convoqués.

C. la présente assemblée, réunissant la totalité des actions étant ainsi régulièrement constituée elle peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après discussion, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité la conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 1.250.000 LUF à 30.986,69 Euros.

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité l'augmentation du capital à 31.000,00 euros en affectant le montant de 13,31 euros aux résultats reportés pour permettre à la société de disposer d'un capital arrondi.

Troisième résolution

Les associés décident à l'unanimité de modifier la valeur nominale des actions, de sorte qu'elle est à présent de 248,00 Euros.

Quatrième résolution

Les associés décident à l'unanimité l'adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,00) euros représenté par cent vingt cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante huit euros (248,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 13, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18466/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

CORDOBA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 33.509.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la société tenue le 28 décembre 2001 à 10.00 heures au siège social de la Société**Troisième résolution*

Etant donné que les pertes cumulées au 31 décembre 2000 excèdent 75% du montant du capital social de la société, et conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas dissoudre la Société et de continuer les activités de celle-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'Assemblée Générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social souscrit de la Société de

franc luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et de procéder à la conversion au taux de conversion définitif fixé par la Commission Européenne le 31 décembre 1998 de EUR 1 pour LUF 40,3399.

Le capital obtenu après conversion s'élève à EUR 30.986,69059 arrondi à un montant de EUR 30.986,69.

L'Assemblée décide de supprimer toute référence à la valeur nominale des actions de la Société et de convertir les actions de la Société en actions sans désignation de valeur nominale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Suite à l'adoption des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 272.682,88, représenté par mille cent (1.100) actions sans désignation de valeur nominale. De ce total de 1.100 actions, 275 ont été entièrement libérées à concurrence de EUR 247,89 à la date de la tenue de la présente assemblée, et les 825 actions restantes ont été partiellement libérées à cette même date à concurrence de EUR 151,83 chacune.»

Les statuts coordonnés de la Société seront déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(18471/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

BITA ELECTRONIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 12.456.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(18287/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

BITA ELECTRONIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 12.456.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(18289/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.
